



SESSION PLENIERE DU 14 DECEMBRE 2020

PROMOTION ET PRÉVENTION SANTÉ-SOCIALE :
LES DÉTERMINANTS SOCIAUX DE SANTÉ, LEVIERS
POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE RÉGIONALE

Cette étude, que la CGT a votée, explore certains déterminants sociaux de santé, et donne à voir l'étendue des champs de travail possibles pour la Région en matière de prévention en santé et en social. Sa forme offre des entrées thématiques et les renvois d'un cahier à l'autre permettent d'approcher la dimension systémique des questions santé-social.

La CGT a voté cette étude qui met l'action sur le lien entre la santé et la situation sociale.

CE QUE DIT L'ETUDE ([TELECHARGEABLE SUR LE SITE DU CESER](#))

L'étude est composée des cahiers suivants :

- ⇒ la **pauvreté et la précarité** sociale, premières causes des inégalités de santé
- ⇒ le **logement**, premier élément de santé et facteur d'intégration sociale
- ⇒ le **travail**, l'emploi et la santé
- ⇒ l'**éducation** à la santé, devenir acteur de sa santé
- ⇒ l'organisation de la **promotion** santé sociale

Parmi ses préconisations à l'attention de la Région, on trouve :

- ⇒ Promouvoir la mise en place d'un **revenu de base** accessible dès 18 ans ou a minima un accès au RSA pour tous les jeunes de 18 à 25 ans
- ⇒ Inciter à la simplification et à l'**automatisation** du versement des prestations sociales
- ⇒ Renforcer l'accompagnement par la mise en place de **référénts de parcours**
- ⇒ Soutenir les plaidoyers sur la **mise à l'abri** des personnes dans un logement et un environnement sécurisé
- ⇒ Être le promoteur d'une vision globale de la prévention santé social en développant une **dynamique d'échange et de travail** avec l'ARS, la DIRRECTE, la CARSAT, l'ARACT, les acteurs de la Santé au Travail voire la Médecine scolaire. Pour ce faire il est souhaitable que la Région soit partie prenante du PRST.
- ⇒ Développer une **communication régionale** avec d'autres acteurs partenaires sur les thèmes prioritaires (TMS, DUER, ...)
- ⇒ Soutenir le développement d'un module « santé au travail » dans les **Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)** (dans la formation de base)
- ⇒ Porter une politique volontariste sur la **conciliation des temps** de vie familiaux et professionnels
- ⇒ Inciter au développement la dimension éducation à la santé dans les **Projet éducatifs** de territoire (PEDT)
- ⇒ Promouvoir l'**articulation des acteurs de santé** entre eux et avec les secteurs médico-sociaux et social

- ⇒ Promouvoir une approche globale de la promotion santé-social, **différenciée en fonction des besoins des territoires** en adaptant le cadre des politiques régionales aux réalités locales
- ⇒ Soutenir le maintien de la CSS (**Couverture Santé Solidaire**) et de l'AME (Aide Médicale d'État (étranger)) pour que tout résidant dispose d'une couverture médicale.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE CATHERINE PARIS

La CGT remercie les chargé.es d'étude et la rapporteure pour cette étude qui pose la question de la **prévention** en santé et social dans les politiques publiques dans les territoires.

Les déterminants de santé et de bien-être social permettent de connaître les différents facteurs pouvant influencer positivement ou négativement sur les différents aspects systémiques d'une personne. Les déterminants sociaux de la santé sont les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie. **Ces circonstances qui reflètent des choix politiques**, dépendent de la répartition du pouvoir, des moyens financiers et des ressources à tous les niveaux, mondial, national et local.

Ils sont aussi l'une des principales causes des inégalités en santé, c'est à dire des écarts importants que l'on enregistre au sein d'un territoire voire d'un même pays. Il faut aussi prendre en considération la dégradation de l'environnement et le changement climatique. Les effets du changement climatique auront des conséquences négatives sur la santé des populations vulnérables et désavantagées. L'élimination des toutes les **inégalités entre hommes et femmes** notamment en matière de santé doit devenir une priorité des politiques publiques. C'est avant tout une nécessité en matière de droits humains, et des ressources économiques importantes.

La CGT affirme qu'il l'heure de passer au **renversement du tout curatif au profit d'une politique de prévention**, d'éducation, de promotion du travail et de la santé.

La CGT ne perd pas de vue que **le travail fait partie intégrante des déterminants de santé**. Il faut dans ce domaine une approche globale afin de mettre en débat le sens et la finalité du travail. Il faut pour cela selon la CGT questionner et améliorer les conditions du travail, son organisation, le dialogue social, le développement personnel au travail, l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, le droit d'expression des salarié.es.

A ce titre, **l'accord national interprofessionnel sur la santé au travail** soumis à signature des organisations patronales et syndicales est passé à côté de l'essentiel : permettre aux salarié-es d'agir sur l'organisation de leur travail.

La prévention a été progressivement inscrite dans la loi mais sa mise en œuvre peine à être réalisée, car la politique sanitaire reste encore centrée sur le curatif. Elle peut même être compromise par la situation démographique et des professionnels de santé qui peut entraîner une **désertification médicale**. C'est le cas dans les PMI, dans la prévention de la petite enfance, dans les établissements scolaires où la médecine scolaire est réduite à sa plus faible expression. C'est aussi

le cas de la médecine du travail dans les entreprises. et de la médecine de prévention dans la fonction publique.

Parce qu'une santé préservée et améliorée représente un investissement et pas uniquement une charge pour la sécurité sociale et les finances publiques il faut effectivement **partir des besoins** de soins et de santé dans les territoires. Cela passe par une véritable politique de prévention, d'éducation à la santé mais aussi par un meilleur accompagnement dans les démarches d'accès à une couverture médicale adaptée.

Ce nouveau cadre social, écologique, économique doit être élaboré et reposer sur de solides **pôles publics** dans les secteurs stratégiques et de biens communs, que sont l'énergie, le transport collectif, la santé, l'agriculture et l'alimentation, l'éducation et la formation, les finances...

La CGT votera ce rapport.

QUELQUES AUTRES INTERVENTIONS EN SESSION

Les interventions soulignent l'intérêt du rapport du CESER.

Le représentant du **secours populaire** souligne que le rapport prend tout son sens dans la période actuelle.

Celui de la **CRSA** rappelle que les inégalités de santé sont pour 80 % dues aux inégalités sociales.

Le **groupe environnement** regrette que la biodiversité ne joue plus son rôle de protection, et que la fonte du permafrost suite au réchauffement climatique pourrait libérer des maladies oubliées. Il souligne que les personnes les plus atteintes par la covid ont des facteurs de co-morbidité. Il faut agir globalement sur les causes de la détermination de la santé.

Le représentant de l'**UFC Que Choisir** souligne la nécessité pour les CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé) d'avoir les moyens pour réaliser leurs missions.

Le **MEDEF** défend l'accord international interprofessionnel sur la santé » au travail.

VOTES : Le vœu a été adopté par 77 voix pour et 2 abstentions.

Nos camarades Catherine Paris, Marie-Laure Hermouet et Yvic Kergroac'h, membres de la commission santé-sociale du CESER, ont participé aux travaux d'élaboration de l'étude.